

## PLAN DE COURS

### Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités

- 1- Présentation sommaire des grands changements apportés par les lois 102 et 132
- 2- Loi 132 : Protection des milieux humides et hydriques
  - a. Nouvelle définition d'un milieu humide et hydrique (MHH)
    - i. Différences entre « l'avant et l'après » Loi 132
  - b. Orientations fondamentales d'une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau
  - c. La participation des municipalités et MRC : le plan régional ou PRMHH
  - d. Les impacts et ramifications du plan directeur de l'eau et du plan régional des MHH sur l'administration d'une municipalité
    - i. L'aménagement du territoire
    - ii. Les demandes d'autorisations pour des travaux en MHH
    - iii. Les autres situations affectées
  - e. Demande d'autorisation pour des travaux dans des MHH
    - i. Présentation des nouvelles dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
    - ii. Contribution financière à verser pour des travaux en MHH
- 3- Loi 102 : Modification du régime des demandes d'autorisations au Ministre en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*
  - a. Le nouvel article 22 LQE
  - b. L'abolition des attestations de non-contravention délivrées par les municipalités
  - c. La participation des municipalités dans le processus d'autorisation du Ministre
  - d. Les déclarations de conformité émises par le promoteur d'un projet
  - e. Les nouveaux pouvoirs d'inspection et d'enquête des fonctionnaires municipaux
- 4- Cas pratiques
- 5- Conclusion